

Bien vivre ensemble dans la ville haute de Wiltz - Rapport

Thème de la séance de travail	Développement participatif d'une vision générale + plan directeur pour l'aménagement futur des espaces publics dans la ville haute de Wiltz Deuxième séance de travail avec comme thème central la mobilité.		
Date	29/11/2022	Lieu	Wiltz

Participants
L'invitation a été lancée via le site web, via Facebook et via un flyer déposé dans chaque boîte aux lettres de Wiltz. De plus, différents groupes d'intérêt ont été contactés séparément : UCAW, CIGR, Coopérations, Centre Oasis, Syndicat d'Initiative, Parc Naturel de la Haute-Sûre.
Au total, 32 personnes étaient présentes

	Déroulement
18:30	Introduction par Bob Wetzel
18:40	Partie 1 : exposé de Carlo Messerig sur la classification des différents types de rues à circulation réduite
19:00	Partie 2 : Élaboration de propositions sur le thème de la mobilité dans 3 groupes de travail différents
20:00	Partie 3 : présentation des orientations issues des sessions de travail précédentes, puis priorisation des différents thèmes par un vote des participants
21:00	Mot de la fin et invitation au vin d'honneur par le maire

La zone définie avec les rues de la ville haute de Wiltz


PARTIE 01 : Exposé de C. Messerig sur les différents types de rues à circulation réduite
<i>voir présentation Powerpoint en annexe</i>


PARTIE 2 : Élaboration de propositions sur le thème de la mobilité par 3 groupes de travail

01 Propositions du premier groupe de travail sur la mobilité



1.1	Un futur concept de mobilité devrait chercher à réduire la présence de la voiture dans la ville haute et à améliorer la qualité d'utilisation pour les piétons - toutes les mesures envisagées doivent cependant être analysées pour détecter d'éventuels déviations du trafic vers d'autres parties de la ville !
1.2	La Grand-Rue, la rue du Château (jusqu'à la future aire de retournement), la rue Hannelast, la partie supérieure de la rue des Tondeurs ainsi que la rue du Moulin devraient être planifiées comme Shared Space - mais l'utilisation de bornes devra permettre une fermeture ponctuelle de ces rues à la circulation motorisée. Alternativement, les parties supérieures de la Grand-Rue et de la rue des Tondeurs pourraient être aménagées en zones piétonnes, mais l'accès devra rester autorisé à certaines heures pour les riverains et les fournisseurs.
1.3	L'avenue du 31 Août 1942 devrait devenir une zone 30 (à partir de la future place de retournement), ceci jusqu'au carrefour avec la route de Kautenbach.
1.4	Les parkings de toute la ville haute (CHdN, Schlasskéier, Match, CIPA) devraient à l'avenir avoir une politique tarifaire uniforme, en principe la première heure devrait être gratuite dans les parkings CHdN + Match. Les parkings CIPA + Schlasskéier devraient proposer des tarifs spéciaux pour le stationnement à la journée avec abonnement. Tous les habitants de la ville haute devraient avoir la possibilité de louer une place de parking avec abonnement 7/7.
1.5	Les places de stationnement dans la ville haute devraient être réparties autant que possible dans les parkings environnants (CHdN, Schlasskéier, Match, CIPA). Dans la partie supérieure de la Grand-Rue, le stationnement ne devrait plus être autorisé.
1.6	Les places de stationnement en plein air dans la dernière partie de la rue Grande-Duchesse Charlotte (square Baden Powel + rangée devant la banque / pharmacie) devraient être gratuites pendant 30 minutes (bornes avec affichage) et la durée totale de stationnement devrait être limitée avec une structure tarifaire rendant le stationnement de longue durée peu attractif.

1.7	Les surfaces de stationnement devant les maisons N° 5+7+9 dans la Grand-Rue et le long de la façade de la maison N° 38 dans la GD Charlotte devraient à l'avenir être réservées à des usages spécifiques (livraisons, handicap, vélos, motos, ...).
1.8	Le grand parking en plein air de la rue GD Charlotte, à l'entrée de Wiltz, devrait pouvoir être utilisé gratuitement par les habitants, même sur une longue période.
1.9	La future "place communale" devrait inclure dans l'espace public la première partie de l'actuelle rue Hannelast, les voitures ne devraient plus pouvoir se garer dans cette zone.
1.10	Dans la rue du Fossé et dans la partie inférieure de la rue des Tondeurs, le stationnement devrait être totalement interdit afin de donner plus d'espace et de sécurité aux piétons - ces 2 tronçons de rue pourraient fonctionner comme une zone 30 avec une interdiction pour les camions et les bus - une modification du tracé de la rue pourrait également créer de l'espace pour créer un petit espace public de type Shared Space au carrefour des rues des Tondeurs + Fossé + Moulin
1.11	Au croisement de la rue des Tondeurs et des Remparts, le stationnement devrait être interdit afin de créer une place publique attrayante - la terrasse Horeca pourrait alors être déplacée de la rue des Tondeurs vers la nouvelle place devant le bâtiment.

02 Propositions du deuxième groupe de travail sur la mobilité	
	
2.1	En principe, il s'agit de faire un concept/une proposition qui soit "réaliste" dans sa mise en œuvre. Dans ce contexte, il a été clairement dit qu'une ville haute entièrement sans voitures n'est pas une vision réaliste.
2.2	Un point de départ important est la réduction du trafic de transit. A Büderscheid, la circulation motorisée pourrait à l'avenir être dirigée vers Wiltz en passant par le Schumannseck. Aujourd'hui, les automobilistes passent par la Grand-Rue pour aller vers la ville-basse de Wiltz, au lieu d'emprunter le chemin (plus long) de la rue Grande-Duchesse Charlotte et de la rue Michel Thilges.
2.3	Les places de parking devraient être retirées de la ville haute et dirigées vers les parkings environnants (CHdN, Schlasskéier, Match, rue Grande-Duchesse Charlotte). Dans ce sens, on pourrait également réfléchir à la mise à disposition de vélos, vélos électriques, scooters électriques, ... afin de rendre cette option de stationnement plus attrayante.

2.4	La rue du 31 Août et la rue du Château devraient être planifiées en zone 50 et 30 jusqu'à l'entrée des parkings "Match & Schlasskéier". Une aire de retournement devrait être aménagée à cet endroit, car c'est également là que se trouve la livraison pour le supermarché local.
2.5	Les places de stationnement de la rue Grande-Duchesse Charlotte (virage à l'entrée de la Grand-Rue) ne devraient pas être utilisées par les "stationnements de longue durée". Aujourd'hui, c'est le cas et il faudrait mieux contrôler les voitures à l'avenir.
2.6	La Grand-Rue, la rue du Château (jusqu'à la future place de retournement), la rue Hannelast, une partie de la rue des Tondeurs ainsi que la rue du Fossé devraient être planifiées comme des espaces Shared Space.
2.7	La rue des Tondeurs doit rester une zone piétonne entre la Grand-Rue et la rue Hannelast,
2.8	De la rue de l'Indépendance à la rue des Remparts, la rue des Tondeurs devrait être aménagée comme une zone 30.
2.9	Les "points de croisement" dans l'espace partagé (Grand-Rue - Rue du Château - Rue Hannelast ou Grand-Rue - Rue des Tondeurs ou Rue des Tondeurs - Rue du Fossé - Rue du Moulin) devraient être mis en scène et aménagés ou utilisés de manière attrayante. Une attention particulière devrait être accordée au carrefour Grand-Rue - Rue du Château - Rue Hannelast, en raison de sa situation et des bâtiments/constructions historiques qui l'entourent (Hôtel de Ville, Château, Croix de Justice).
2.10	Le Weierwee devrait être planifié comme une zone 30 (en partant de la Grand-Rue jusqu'à la piste cyclable/promenade).
2.11	Au sein de l'espace Shared Space, il faudrait définir différentes surfaces où les véhicules de livraison peuvent stationner pour une courte durée (max. 15 min).

03 Propositions du troisième groupe de travail sur la mobilité



3.1	La Grand-Rue devrait devenir une zone piétonne entre la rue Grande-Duchesse Charlotte et le Weierwee, où ni les voitures ni les bus ne pourraient circuler. Cela devrait également s'appliquer à la partie supérieure de la rue des Tondeurs.
-----	--

3.2	La rue Hannelast devrait devenir une zone piétonne dans laquelle seuls les propriétaires de garages peuvent entrer. La rue devrait être fermée par une borne dont seuls les riverains possèdent la télécommande.
3.3	La partie allant du Weierwee jusqu'à l'entrée du Parking Match devrait devenir un espace public de type Shared Space.
3.4	La rue du Fossé, le bas de la rue des Tondeurs, la rue du Moulin et la rue de l'indépendance devraient devenir une "zone résidentielle" limitée à 20km/h.
3.5	L'avenue du 31 Août 1942 devrait devenir une zone 30, jusqu'à la route de Kautenbach. Une place de retournement devrait être aménagée à la jonction avec l'espace Shared Space.
3.6	La rue des Remparts (Schantz) ne devrait plus être praticable entre la rue des Tondeurs et la rue du Château (en direction du château), une place devrait y être aménagée à la place de la route par un remblayage de terre.
3.7	Les parkings, Match et Schlasskéier devraient permettre le stationnement toute la journée, mais la première heure devrait être gratuite afin d'inciter le plus grand nombre de personnes à utiliser ces possibilités de stationnement.
3.8	Pas de parking dans la Grand-Rue Remplacement des places de stationnement devant les immeubles 5 et 7 Grand-Rue par une place pour les livraisons Remplacement des places de parking devant le restaurant Beim Schlass (1 Grand-Rue) par une terrasse
3.9	Pas de stationnement dans la rue Hannelast, les propriétaires des garages reçoivent une télécommande pour ouvrir la borne, mais le stationnement devant les immeubles ne devrait plus être autorisé.
3.10	Parking dans la rue Grande-Duchesse Charlotte : Les places de parking situées du côté de la pharmacie doivent devenir des places de courte durée : 15 minutes gratuites. Le parking à côté de l'église, 45 minutes d'arrêt maximum
3.11	Parking dans la rue du Fossé, la rue des Tondeurs et la rue de l'indépendance ; Les 4 places de parking de la rue du Fossé doivent être supprimées Les places de parking à côté de la terrasse doivent être supprimées afin de permettre l'aménagement d'une plus grande terrasse. Les places de parking situées un peu plus bas dans la rue des Tondeurs doivent devenir des places de 45 minutes maximum. Les places de stationnement de la rue de l'indépendance doivent devenir des places de stationnement de 2 heures maximum. Les places de parking sur la "Schantz" doivent être supprimées
3.12	Les places de parking situées juste derrière la commune devraient être supprimées

PARTIE 3 : Orientations générales issues des travaux des séances de travail entre septembre et novembre 2022 ... par ordre décroissant par suite du vote par les participants de la session de travail du 29/11/2022

L 01	De manière générale, l'espace public doit être plus proche de la nature (pas d'imperméabilisation inutile, des arbres qui font de l'ombre, des façades végétalisées, des plans d'eau ludiques, du bois non traité pour le mobilier urbain, ...).	24 points
L 02	Les espaces chill pour les jeunes sont très importants dans la Haute-Ville, car cette partie de la population utilise beaucoup les espaces publics (protection contre la pluie et le soleil, sièges sympas, bancs de pique-nique pratiques, réseau WiFi gratuit, fontaines d'eau gratuites et stations de recharge pour téléphones portables, ...).	20 points
L 03	À l'avenir, il faudra accorder plus d'attention aux personnes souffrant d'une limitation physique ou sensorielle lors de l'aménagement des espaces publics.	17 points
L 04	L'éclairage direct et indirect marque fortement l'espace public et ne devrait pas manquer dans le concept global de la ville haute de Wiltz.	17 points
L 05	Avis favorable de la part de la majorité des participants au concept d'espace Shared Space ... cette solution pourrait être particulièrement intéressante pour la Grand-Rue + la rue des Tondeurs + la rue Hannelast.	17 points
L 06	Une revalorisation de l'espace Weierwee apporterait une nette plus-value à la qualité de séjour dans la ville haute (jardin botanique, aire de jeux multigénérationnelle, liaison piétonne directe entre la place des Martyrs et l'ascenseur, ...).	17 points
L 07	Toute la zone des 4 côtés autour de la maison communale devrait à l'avenir être aménagée comme un espace public cohérent - le réaménagement de la place communale avec le jardin correspondant, ainsi que la nouvelle transition entre le jardin et les espaces publics dans le Schlaskkéier (amphithéâtre + zone sur le toit du nouveau bâtiment) y joueront un rôle essentiel.	16 points
L 08	Un réaménagement complet des espaces publics autour du château de Wiltz mettrait en valeur ce bâtiment historiquement important. Meilleure accessibilité au château grâce à un nouveau parcours thématique autour de l'ensemble du site. Animation du site par un réaménagement qui rendrait l'amphithéâtre utilisable de manière polyvalente pour des manifestations et autres utilisations d'intérêt public tout au long de l'année Revalorisation de l'espace vert par un réaménagement des jardins, par la mise en place d'œuvres d'art, d'info-tainment et d'un mobilier attrayant invitant à la détente.	15 points
L 09	L'aménagement de l'espace public ne peut se faire sans un concept de mobilité cohérent (places de livraison, places de stationnement de courte durée, structure tarifaire des parkings, système de guidage dynamique, places de stationnement pour vélos, arrêt Citybus, ...).	15 points
L 10	La rue Hannelast + la rue des Tondeurs + la rue des Remparts (Schanz) devraient à l'avenir faire partie du cœur du centre de la Haute-Ville et être aménagées en conséquence - la circulation devrait y être réduite au minimum.	14 points
L 11	Lors du réaménagement de la Grand-Rue, le piéton devrait à l'avenir être au centre des préoccupations, les terrasses Horeca devraient être intégrées plus naturellement dans l'espace urbain et la voiture devrait jouer un rôle moins important.	14 points
L 12	L'art pourrait contribuer à une revalorisation ciblée de l'espace public, que ce soit de manière permanente ou temporaire.	11 points
L 13	Des lieux qui incitent au mouvement devraient être systématiquement intégrés dans l'espace public urbain, y compris de manière ludique.	09 points
L 14	Des plans d'eau et des jeux pour enfants et adultes devraient être considérés comme un enrichissement de l'espace public.	08 points
L 15	L'information, notamment la signalisation publique et/ou privée, devrait être planifiée directement lors du réaménagement de l'espace public.	06 points

Photos

